

# PROCES-VERBAL

## SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

### Nombre de Conseillers

#### Municipaux :

En exercice : 19  
Présents : 17  
Pouvoirs : 1  
Votants : 18

#### Date de la convocation :

04 Décembre 2015

#### Date d'affichage :

04 Décembre 2015

**Présents** : MM. Michel BRARD - - Catherine LEBOUQC – Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET – Adjoints Marc LIBERT - Madeleine DENIS –Karine HUART – Jean-Marc COSTENTIN – Anne LEGOUBE - Nicolas HARDY - Charles DAVENEL - Patricia PAUTONNIER - - Anne-Marie VEILLÉ - Aline JOSSE  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Sébastien TROUVÉ donne pouvoir à Jean-Luc VALLET

**Absente** : Dominique FROC

**Secrétaire de séance** : Catherine LEBOUQC est désignée comme secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2015
- Schéma de coopération Intercommunal (délibération)
- Modification des statuts de Fougères Communauté – compétence gens du voyage (délibération)
- Rapport sur la mutualisation des services dans le bloc communal (délibération)  
(Consultable en mairie ou copie sera envoyée sur demande)
- Projet de vente par Fougères Habitat de pavillons –allée de la Reposée- (délibération)
- Dénomination d'une rue de la ZI de l'Aumaillerie (délibération)
- Rapport d'activités 2014 du SMICTOM (délibération)
- Compte rendu du dernier comité syndical du SMICTOM
- Questions diverses : rencontre avec B. VIVIER - CHIMIREC-

### Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 Novembre 2015

Le Maire soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 18 novembre. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, il est adopté à l'unanimité.

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la question portant sur une proposition d'honoraires de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Stade.  
Avis favorable du Conseil municipal à l'unanimité.

### **Schéma de coopération intercommunale**

Présentation : Le Maire

Le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet d'Ille et Vilaine après avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale selon les différents objectifs retenus :

- Création d'une communauté d'agglomération associant les EPCI de Fougères, de Louvigné et de Saint Aubin du Cormier

Il rappelle la délibération en date du 30 septembre 2015 portant le souhait de créer une communauté d'agglomération regroupant l'ensemble des cinq communautés du Pays de Fougères,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de réitérer sa proposition pour la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle des cinq communautés du Pays de Fougères dans leur totalité à savoir : Fougères Communauté, Louvigné Communauté, la Communauté du Pays de Saint Aubin du Cormier, Antrain Communauté et Coglais Communauté.

Le Maire indique qu'un courrier va être adressé à Monsieur le Préfet en accompagnement de cette délibération pour préciser que, suite aux différents objectifs retenus par la CDCI, sa proposition de créer une Communauté d'Agglomération avec Fougères Communauté, Louvigné Communauté et St Aubin Communauté et une communauté de communes avec Antrain Communauté et Coglais Communauté nous semble cohérente. Toutefois, le Conseil municipal de Javené, à l'unanimité, réitère sa proposition pour la création d'une Communauté d'Agglomération à l'échelle des cinq communautés du Pays de Fougères dans leur totalité à savoir : Fougères Communauté, Louvigné Communauté, la Communauté du Pays de Saint-Aubin du Cormier, Antrain Communauté et Coglais Communauté.

### **Modification des statuts de Fougères Communauté – compétence gens du voyage**

Présentation : Le Maire

Le Maire précise que le conseil communautaire de Fougères Communauté a délibéré le 23 novembre 2015 en faveur de la modification statutaire nécessaire à la prise de compétence relative aux gens du voyage.

Cette décision fait suite à différents débats sur l'évolution des compétences communautaires exprimés durant plus de 2 ans en Conseils et en bureaux.

Compte tenu de la modification des compétences obligatoires induite par les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT qui dispose que les « transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter :

- le transfert de la compétence relative aux gens du voyage à la Communauté de Communes – Fougères Communauté à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

- la modification proposée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, du cinquième alinéa de l'article 7.3 des statuts de la Communauté visant les compétences relatives à l'habitat « *Aménager, entretenir, et gérer les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage* »

### **Rapport sur la mutualisation des services dans le bloc communal.**

Présentation : Le Maire

Le Maire fait part du rapport établi par le Président de Fougères Communauté sur la mutualisation des services dans le bloc communal conformément à la réglementation en vigueur.

Ce rapport doit être également soumis à l'avis du conseil municipal de chaque commune dans les 3 mois suivant son établissement

La mutualisation des services est présentée comme l'une des solutions à la nécessité pour les collectivités de réaliser des économies de fonctionnement et la démarche est confortée par plusieurs textes de loi.

Un recueil de données auprès des communes du territoire de Fougères Communauté a été réalisé.

Compte-tenu que le périmètre géographique et de compétences communautaires va nécessairement évoluer dans les 2 ans à venir, le rapport fait état du constat –diagnostic des ressources humaines du bloc communal et liste les orientations de mutualisations répondant aux besoins locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte de ce rapport établissant essentiellement un diagnostic de l'existant.

### **Vente de 3 pavillons par Fougères Habitat – Allée de la Reposée à Javené**

Jean-Luc VALLET, intéressé par l'affaire, ne participe ni au débat, ni au vote

Présentation : Le Maire

Monsieur le Maire expose que le Conseil d'Administration de Fougères Habitat dans le cadre de sa politique de vente de patrimoine pour l'année 2015, a fixé, dans son plan de mise en vente, la cession de 3 pavillons situés allée de la Reposée à JAVENE.

Ces 3 pavillons s'intègrent dans un lotissement de 12 maisons construites par Aiguillon Construction en 1981. En 2010, ce bailleur social a mis en vente ce programme et 6 pavillons ont été vendus. Fougères Habitat a fait l'acquisition, en avril 2015, des 6 pavillons restants dans le cadre de la cession globale des logements sur le Pays de Fougères par Aiguillon Construction.

Cette décision répond à la volonté de permettre aux foyers à revenus modestes d'accéder à la propriété. Elle s'inscrit également dans le cadre des engagements contractualisés avec l'Etat dans la Convention d'Utilité Sociale signée en 2011.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de cette vente et les prix fixés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable à la vente de ces 3 pavillons construits sur les parcelles cadastrées section ZL :
  - o n° 289 pour 164 m<sup>2</sup>, 2 allée de la Reposée
  - o n° 291 pour 274 m<sup>2</sup>, 6 allée de la Reposée
  - o n° 296 pour 233 m<sup>2</sup>, 16 allée de la Reposéeau prix de 49 000 € par pavillon selon les conditions stipulées dans la délibération du Conseil d'Administration de Fougères Habitat en date du 28 octobre 2015.

## **Aménagement de la rue du Stade – Honoraires de maîtrise d'œuvre**

Présentation : Le Maire et Michel BENEDETTI Adjoint à la voirie

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre le réaménagement de la rue du Stade en termes de réseaux – assainissement, éclairage public, eau potable - et de voirie conformément aux préconisations du contrat d'objectifs réalisé en avril 2010.

Une mission d'étude de ce projet ainsi que de coordination et pilotage des différents maîtres d'ouvrages intervenants sera nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier cette étude au bureau d'études INFRACONCEPT de Cesson Sévigné et d'en accepter le taux de rémunération de 4.25 % du montant HT des travaux.
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le contrat d'honoraire correspondant

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016, budget principal en section d'investissement et au budget annexe de l'assainissement collectif.

Une réunion est prévue, avant le démarrage de l'étude, pour jeudi prochain en vue de coordonner le projet entre les différents maîtres d'ouvrage et les concessionnaires.

Michel BENEDETTI précise que l'étude du projet s'appuiera sur le Contrat d'Objectifs qui prévoit cet aménagement.

## **Dénomination d'une rue de la ZI de l'Aumallerie**

Présentation : Le Maire

Monsieur le Maire, sur demande du Président de Fougères Communauté d'harmoniser les adresses des différentes entreprises implantées dans la zone d'activités de l'Aumallerie, propose de dénommer une voie adjacente à la rue Eugène Freyssinet située sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la dénommer :

- rue Anna Connelly

et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

## **Rapport d'activités 2014 du SMICTOM**

Michel BENEDETTI, délégué du SMICTOM, indique que conformément à la réglementation en vigueur, le SMICTOM a fourni le rapport d'activité 2014 soumis au comité syndical et il en présente le contenu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

## **Compte-rendu du dernier comité syndical du SMICTOM**

Michel BENEDETTI informe des points importants de la réunion :

- Validation par le comité syndical de la création de la nouvelle organisation territoriale proposée par le Préfet

- Reprise par le SMICTOM, de la collecte du papier et du verre rendue obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2017. En conséquence, il va falloir racheter des colonnes et conteneurs. Le SMICTOM proposera une convention pour définir la collaboration avec la commune pour les emplacements des colonnes ...

### Questions diverses

Michel BENEDETTI informe de sa rencontre avec Monsieur Bertrand VIVIER, directeur de CHIMIREC auquel il a soumis les problèmes d'odeurs et de bruit constatés.

L'entreprise consciente de ces nuisances va engager une étude sur le bruit. Il est fait remarquer que l'entreprise est seule à travailler entre 5 et 7 heures du matin : le bruit à ces horaires est tout de suite perçu.

En ce qui concerne les odeurs, l'entreprise va travailler avec l'Ecole Nationale de Chimie de Rennes pour trouver une ou des solutions.

Michel BENEDETTI a aussi abordé la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde. Celui-ci est devenu obligatoire en raison de l'inscription SEVESO de l'entreprise. Monsieur VIVIER a précisé que les risques encourus ne sortent pas du site mais ils sont à intégrer dans le PCS.

C'est la seule entreprise agréée pour récupérer des produits toxiques.

La prochaine réunion du comité de suivi aura lieu le 5/02/2016.

### Calendrier :

- |   |                                  |
|---|----------------------------------|
| - Prochain conseil municipal :                | Mercredi 20/01/2016              |
| - Commissions des Marchés et Sports :         | Vendredi 8 janvier 2016 -15h     |
| - Commission affaires sociales et scolaires : | Jeudi 10 décembre – 20h30        |
| - Commission Urbanisme :                      | Lundi 14 décembre – 14h          |
| - Réunion de travail – diagnostic assainisst  | Jeudi 17 décembre – 14h          |
| o rue du Stade                                | « - 15h30                        |
| - Commission communication :                  | Jeudi 7 janvier 2016 – 18h30     |
| - Bureau municipal                            | Mardi 22 décembre 2015 si besoin |
| - Bureau municipal                            | Mercredi 6 janvier 2016 à 18h30  |
| - Spectacle de Noël :                         | Vendredi 18 décembre 2015        |
| <br>  |                                  |
| - Cérémonie des vœux                          | Samedi 9 janvier 2016 – 11h      |

### Autres questions diverses :

- Michel BENEDETTI donne un compte rendu du dernier comité syndical du SDE

Ce comité a été l'occasion de valider l'évolution des aides et participations financières du syndicat et notamment celles relatives aux illuminations et mises en lumière ainsi qu'à l'éclairage du terrain de sports : 20% modulés du montant HT. La TVA est prise en charge par le syndicat.

- Le Maire rapporte les difficultés rencontrées avec un habitant de la rue de l'Orquère se plaignant de la présence de rats dans sa propriété, provoquant même des dégâts à l'intérieur de sa maison. Une démarche a été faite auprès de la SAUR pour une opération ponctuelle de dératisation. Le délai d'intervention étant trop long pour le plaignant, il a été décidé de faire appel à une autre entreprise aux conditions intéressantes qui a précisé que le réseau, étant chargé, est propice aux nuisibles. Il est également précisé que chaque habitant doit lutter et prendre les moyens nécessaires à l'élimination des rongeurs.
- Le Maire fait part de son intention d'adresser un courrier aux parents d'élèves de l'école publique en vue d'éviter le stationnement anarchique des voitures à proximité.
- Michel BENEDETTI informe que la commune a récupéré auprès de SDE, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, un montant de 1 014 € et que 3 interventions ponctuelles dans les écoles de la commune sont à prévoir. Catherine LEBOUQC se charge de les organiser.
- Le Maire confirme que la commune a préempté sur la totalité du terrain de la propriété TOREL, objet de la déclaration d'intention d'aliéner (DIA).
- Le Maire confirme que tant que le projet du presbytère n'est pas abouti, les jardins continuent à être mis à disposition des particuliers. Par ailleurs il prévoit une réunion de rencontre avec les personnes âgées dans la deuxième quinzaine de janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h10.

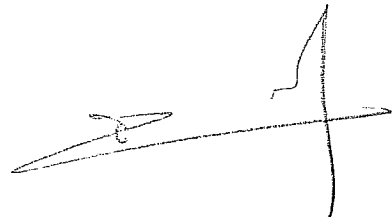
La secrétaire,



Catherine LEBOUQC



Le Maire,



Bernard DELAUNAY.